

Paris, le 25 juin 2026

Communiqué de presse

Deuxième édition du rapport de l'Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF)

Transparence, pédagogie et information au service des épargnants

La loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte a confié au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) une nouvelle mission : assurer le suivi de l'évolution des performances et des frais des produits d'épargne financière.

Pour y répondre, le CCSF a créé en son sein l'Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF), qui publie aujourd'hui son deuxième rapport annuel. L'OPEF a pour vocation de mettre à la disposition du public une information claire, objective et transparente sur les produits d'épargne financière commercialisés en France, accessible aussi bien aux épargnants novices qu'aux investisseurs avertis.

Une analyse complète, actualisée et rigoureuse de l'épargne financière

Le rapport 2026 de l'OPEF s'inscrit dans un contexte économique et financier marqué par de fortes incertitudes. Cette nouvelle édition propose un panorama actualisé des performances et des frais des principaux produits permettant d'investir sur les marchés financiers : contrats d'assurance-vie et de capitalisation, plans d'épargne retraite individuels (PERin), comptes-titres ordinaires, plans d'épargne en actions (PEA et PEA-PME).

Ces dispositifs représentent un encours total de 2 132 milliards d'euros, confirmant leur rôle central dans le financement de l'économie. Parmi eux, 1 808 milliards d'euros concernent les produits assurantiels individuels.

Des enseignements structurants et des données enrichies

Le rapport présente notamment :

- une synthèse claire et pédagogique des principaux enseignements relatifs aux performances, aux frais et aux dynamiques des produits d'épargne financière, afin d'éclairer les épargnants comme les professionnels ;
- une présentation des caractéristiques des produits d'épargne financière, notamment la nature des actifs éligibles, les horizons de placement et les régimes fiscaux applicables ;
- une analyse des performances des supports d'investissement et de leur volatilité ;
- une observation des niveaux de frais pratiqués sur les produits et les supports d'investissement ;
- des données consacrées à la gestion active et à la gestion indicielle.

Cette deuxième édition enrichit sensiblement la première grâce à une collecte de données inédites par leur ampleur et leur structuration, notamment sur les frais et les performances des produits d'épargne assurantiels. Le rapport détaille ces informations selon les différents supports d'investissement et modes de gestion.

Il apporte un éclairage sur certaines catégories de supports en développement au sein de l'assurance-vie et parfois complexes pour les épargnants, telles que les produits structurés ¹, le capital-investissement et les fonds immobiliers. Enfin, il consacre un focus spécifique aux fonds intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

¹ Les observations de l'OPEF rejoignent celles du pôle commun ACPR-AMF, telles qu'elles ressortent de sa dernière étude sur les produits structurés, publiée le 22 juin 2026, [Étude des produits structurés du Pôle commun ACPR-AMF | Autorité de contrôle prudentiel et de résolution](#).

Un rapport au service de l'intérêt général

L'OPEF n'a pas vocation à comparer les produits entre eux ni à orienter les décisions d'investissement. Sa mission consiste à éclairer, de manière objective et pédagogique, les grandes thématiques liées à l'épargne financière.

En améliorant la lisibilité du paysage français de l'épargne financière, ce rapport contribue à l'information et à l'éducation financière des épargnants. Il participe également au renforcement d'une relation de confiance durable entre les épargnants et les acteurs financiers, grâce à une meilleure transparence sur les performances et les frais.

Ce rapport s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de politique publique visant à favoriser le développement de l'épargne financière en France, au service des épargnants, de l'investissement de long terme et du financement de l'économie.

Vous trouverez l'intégralité du rapport de l'OPEF sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.

Contact presse : Imane Mazoyer, responsable de la Communication. Tél. : 06 58 72 12 82